



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Volet technique

Mise en œuvre et investissements pour la tarification incitative du service public déchets

Table des matières

1. Description détaillée de l'opération.....	2
1.1. Synthèse de l'opération.....	2
1.2. Contexte de l'opération.....	2
1.3. Mise en œuvre.....	7
1.4. Aide aux investissements	12
2. Suivi et planning du projet.....	12
3. Engagements spécifiques.....	13
4. Rapports / documents à fournir lors de l'exécution du contrat de financement	13

1. Description détaillée de l'opération

1.1. Synthèse de l'opération

AIDES SOLLICITEES	<input checked="" type="checkbox"/> AIDE A LA MISE EN ŒUVRE <input checked="" type="checkbox"/> AIDE A L'INFORMATION INDIVIDUELLE <input checked="" type="checkbox"/> AIDE AUX INVESTISSEMENTS
Population totale du territoire (population DGF)	50268
Population ciblée par l'opération (population DGF)	50268
Typologie d'habitat (SINOE®)	<input type="checkbox"/> Urbain dense <input type="checkbox"/> Urbain <input type="checkbox"/> Mixte <input checked="" type="checkbox"/> Rural <input type="checkbox"/> Touristique
Etude préalable à la mise en place d'une étude préalable à la tarification incitative réalisée	<input type="checkbox"/> en interne <input checked="" type="checkbox"/> par un bureau d'études
Type d'opération en cas de TI	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre initiale d'une TI <input type="checkbox"/> Extension TI existante à un nouveau périmètre <input type="checkbox"/> Modification TI existante
Mode de financement en cas de TI	<input checked="" type="checkbox"/> REOM incitative <input type="checkbox"/> TEOM incitative <input type="checkbox"/> sera défini après concertation
Modalité(s) de comptage	<input type="checkbox"/> Volume du bac de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Nombre de levées du bac / nombre de dépôts en conteneur <input type="checkbox"/> Pesée <input checked="" type="checkbox"/> autre(s) (préciser) : volume et nombre sacs
Flux comptabilisé(s) / facturé(s)	OMR : comptabilisées <input checked="" type="checkbox"/> facturées <input checked="" type="checkbox"/> déchèterie : comptabilisée <input type="checkbox"/> facturée <input type="checkbox"/> emballages : comptabilisés <input type="checkbox"/> facturés <input type="checkbox"/> autre(s) (préciser) :
Date de démarrage de l'opération	01/01/2026
Collecte séparée des biodéchets	<input type="checkbox"/> En place depuis(année) pour (nombre) habitants <input type="checkbox"/> Programmée pour(année) pour(nombre) habitants <input checked="" type="checkbox"/> autre(s) (préciser) : ...En cours d'étude

1.2. Contexte détaillé de l'opération

a) Cadre de l'opération

Présentation du maître d'Ouvrage et schéma d'organisation des acteurs (identification des rôles et relations des intervenants) – contexte juridique et échéances des différents contrats de collecte

Présentation du Maître d'ouvrage

L'Intercom de la Vire au Noireau a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion de la Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine et extension aux communes nouvelles de Souleuvre en Bocage, Valdallière et Vire Normandie.

En parallèle aux réflexions préalables à la création de l'Intercom de la Vire au Noireau, des communes nouvelles ont été créées sur le même territoire que les anciennes CdC. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, la CdC de Bénvy-Bocage est devenue Souleuvre en Bocage, la CdC du canton de Vassy forme la commune nouvelle de Valdallière et la CdC de Vire devient commune nouvelle de Vire Normandie. Les communes nouvelles de Condé-en-Normandie, Noues de Sienna et Terres-de-Druance ont été créées sur des périmètres différents de ceux des anciennes CdC.

Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Pont-Farcy a fait le choix de rejoindre la commune nouvelle de Tessy-Bocage, se rattachant ainsi à la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et, par conséquent, au Département de la Manche. Elle s'est retirée de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Profil démographique

L'Intercom de la Vire au Noireau se compose de 17 communes représentant 47 385 habitants (*INSEE 2017*). Avec une moyenne de densité de population de 60,1 hab./km², le territoire est faiblement dense. Vire Normandie et Condé-en-Normandie connaissent toutefois une densité plus importante.

Depuis 1968, la population de l'Intercom de la Vire au Noireau varie entre 47 500 et 50 000 habitants. Cependant, les territoires de Vire Normandie, de l'ancienne Condé Intercom et de Noues de Sienna voient leur population diminuer.

La part de la population des 60 ans et plus de l'Intercom de la Vire au Noireau s'établit à 29,7% et est supérieure à la moyenne départementale (26,8%) ou métropolitaine (25,4%) (*données diagnostic SCoT*).

Profil socio-économique

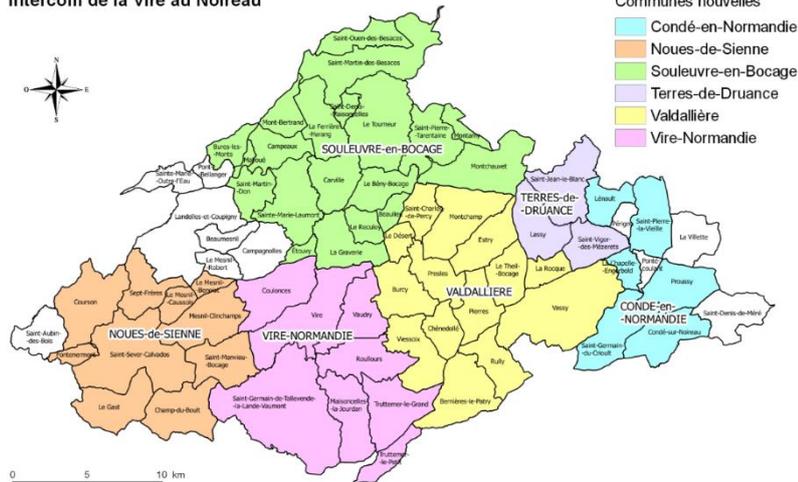
L'Intercom de la Vire au Noireau compte 18 867 emplois en 2017, dont plus de 75 % sont concentrés sur les pôles de Vire Normandie (11 537 emplois) et de Condé-en-Normandie (3 307 emplois). Condé-sur-Noireau fait également partie de la zone d'emploi de Flers. 74,2% de la population de 15 à 64 ans est active (72,9% dans le Calvados et 73,4% en Normandie).

L'Intercom de la Vire au Noireau est à la fois un territoire rural et industriel. En effet, l'agriculture occupe une place importante dans le territoire tant au point de vue économique qu'au point de vue paysager et cadre de vie. C'est une caractéristique primordiale de son identité. De plus, le territoire est un bassin laitier important avec une production qui représente un tiers de la production laitière moyenne du Calvados.

L'industrie concentre presque deux fois plus d'emplois salariés (24 %) que dans le Calvados (12,6%), soit 8 points de plus que dans l'ensemble de la Normandie (16%). (*source : données INSEE, 2017*) Les ouvriers représentent ainsi 34,3 % des actifs contre 23,3 dans le Calvados et 25,1 % au niveau régional. A noter également une faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (8,6 %) contre 12,3% au niveau régional et 13,2% au niveau du département.

L'activité commerciale est concentrée dans les deux pôles urbains : Vire et Condé-sur-Noireau. En milieu rural, où la densité de la population est plus faible, le tissu commercial est fragile. Un travail conjoint Intercom/communes est mené en matière de compétence partagée « commerce » (foncière commerciale, Market Place ...) -

Intercom de la Vire au Noireau



l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacun des pôles de proximité de l'Intercom, en 2019.

Il en ressort comme essentiel de soutenir l'offre en commerce et services de proximité afin de préserver la vitalité des bourgs et de disposer d'une offre au plus près des habitants.

Schéma d'organisation des acteurs

L'Intercom de la Vire au Noireau a créé un poste de directeur au 1^{er} mars 2022 qui pilote le projet, accompagné de la Responsable du service Déchets/Déchèteries.

Il a été constitué un groupe de travail qui est en charge de la mise en œuvre et du suivi du projet.

Le groupe de travail est constitué:

- Des élus de la commission des déchets
- De techniciens
- Des acteurs du territoire
- Des partenaires techniques et financiers : Région, ADEME

Contexte juridique et échéances des différents contrats de collecte

La compétence « collecte des déchets » s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : Régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : Régie intercommunale
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé

La mise en œuvre de la REOMi concerne l'ensemble du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

b) Intégration au territoire, historique de la situation existante

Indiquer notamment le plan régional de prévention et gestion des déchets

La communauté de communes exerce la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Sur ce territoire élargi, historiquement, les modes de gestions, services aux usagers et modes de financement de cette compétence sont hétérogènes.

Compétence « collecte » cf. paragraphe au-dessus.

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ex. Intercom Séverine adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Druance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire, elle s'organise de la manière suivante :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative.

c) Description des actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet

L'Intercom a lancé, en 2018, une étude de structuration de la compétence Déchets/Déchèteries.

Cette étude portait sur :

- L'extension et l'harmonisation des consignes de tri des recyclables en monoflux (hors verre) en porte-à-porte,
- Refonte des circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclables dans le but d'optimiser les coûts du service,
- La gestion des biodéchets,
- La reprise en régie des 5 déchèteries du territoire intercommunal,
- Les modes de financement du service et notamment la tarification incitative.

Suite aux résultats de cette étude, le Conseil communautaire, réuni en séance du 16 décembre 2021, a délibéré sur le choix du mode de financement du service Déchets/ Déchèteries et a validé le passage à la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) pour l'ensemble du territoire intercommunal, avec une date de mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2024.

Au vu des difficultés rencontrées aussi bien techniques, financières et juridiques, il a été proposé aux élus de garder la cohabitation TEOM et REOMI sur l'ensemble du territoire pour l'année 2025 et mettre en application la REOMI sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2026.

Au conseil communautaire du 26 septembre 2024, une délibération a été prise pour un report de mise en place de la redevance au 1^{er} janvier 2026.

d) Présentation du territoire et du fonctionnement actuel du service

Présenter le territoire sur les différents points suivants

La production de déchets

Présentation de la production des différents flux de déchets sur le territoire ; les caractéristiques de ces déchets ; les filières de réutilisation, de valorisation et de traitement en fonction des tonnages ; le taux de refus de la collecte sélective ; les quantités de déchets en dépôts sauvages ou équivalents ; la participation au compostage individuel et si possible le tonnage concerné, les autres démarches de prévention...

Cf. RPQS 2023 ci-joints : Intercom de la Vire au Noireau, SEROC, SIRTOM.

Le service proposé

Présentation des récipients utilisés ; des modalités de collecte ; des modalités de transfert et de transport ; de l'activité des déchèteries ; des modalités de recyclage, valorisation, traitement et d'élimination...

Les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau ont validé la distribution de sacs de 30 litres, pour la population en habitat individuel. Les socioprofessionnels et les habitants en habitat collectif, seront dotés des bacs pucés (facturation à la levée).

Il est rappelé que l'IVN est compétent en matière de collecte des déchets et gestion haut et bas de quai des déchèteries sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et sur le pôle de proximité de Saint Sever et que le SEROC est compétent sur ces mêmes territoires, en matière de transfert et transport des déchets.

Sur les territoires de Valdallière et du pôle de proximité de Condé, le SIRTOM est délégué en matière de collecte et de traitement.

Il va prochainement être arbitré en groupe de travail, la possibilité d'installer des contrôles d'accès dans les déchèteries du territoire. Mise en place de barrières en entrée et sortie de déchèteries et comptabilisation des passages. En dehors des éléments ci-dessus, l'organisation des déchèteries ne va pas être impactée.

L'organisation de la collectivité

Présentation de l'organisation de la collectivité (en régie ou autres) ; des ETP affectés à la gestion du SPGD ; de l'existant en matière de gestion du fichier de redevables...

Organigramme en annexe

Comme expliqué au point 1.2.b, 4 territoires sont soumis à la TEOM et un territoire à la REOMi. Le fichier global des redevables a été réalisé en 2022. Un complément d'enquête de dotation des producteurs de déchets est prévue courant 2024 qui permettra d'affiner et de compléter celui-ci.

- **Analyse du territoire**

Présenter le territoire sur les différents points suivants :

Le type de l'habitat

Présentation de l'analyse du type d'habitat avec le(s) centre(s) historique(s) dense(s) ; les secteurs en habitat vertical dense ; l'habitat en « petits collectifs » ; les zones pavillonnaires ; l'habitat dispersé en zone rural ; autres types d'habitats impactant sur le service.

L'analyse du type d'habitat selon les centres historiques est issue de la *Source INSEE 2017 traitement Biomasse Normandie*.

- Par type d'habitat

Somme de Nb logements	Étiquettes de colonnes					
Étiquettes de lignes	Logement occasionnel	Logement vacant	Résidence principale	Résidence secondaire	Total général	Appartement
Beaumesnil	-	8	79	12	99	3
Campagnolles	1	19	193	10	223	1
Condé-en-Normandie	16	586	3 115	138	3 855	1 319
La Villette	-	5	88	18	111	1
Landelles-et-Coupigny	7	63	400	53	523	11
Le Mesnil-Robert	-	9	71	9	89	-
Noues de Sienne	4	299	1 880	317	2 500	39
Périgny	-	3	26	3	32	-
Pont-Bellanger	-	6	29	16	51	-
Pontécoulant	-	5	40	3	48	1
Saint-Aubin-des-Bois	3	7	112	31	153	2
Saint-Denis-de-Méré	-	25	343	32	400	9
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	-	3	54	17	74	-
Souleuvre en Bocage	15	398	3 619	363	4 395	72
Terres de Druance	1	60	392	59	512	5
Valdallière	17	372	2 518	185	3 092	11
Vire Normandie	94	1 166	8 332	266	9 858	3 758
Total général	158	3 034	21 291	1 532	26 015	5 232

- Habitat collectif (HLM)

Somme de Nb logements	Étiquettes de colonnes	
Étiquettes de lignes	Résidence principale HLM	Total général
Beaumesnil	3	3
Condé-en-Normandie	603	603
Landelles-et-Coupigny	27	27
Noues de Sienne	117	117
Saint-Denis-de-Méré	14	14
Souleuvre en Bocage	111	111
Terres de Druance	1	1
Valdallière	67	67
Vire Normandie	1641	1641
Total général	2584	2584

- Détail des Appartements

Somme de Nb logements	Étiquettes de colonnes				
Étiquettes de lignes	Logement occasionnel	Logement vacant	Résidence principale	Résidence secondaire	Total général
Beaumesnil	0	0	2	1	3
Campagnolles	0	1	0	0	1
Condé-en-Normandie	10	377	924	8	1319
La Villette	0	0	1	0	1
Landelles-et-Coupigny	0	4	7	0	11
Noues de Sienne	1	15	23	0	39
Pontécoulant	0	1	0	0	1
Saint-Aubin-des-Bois	0	0	2	0	2
Saint-Denis-de-Méré	0	2	7	0	9
Souleuvre en Bocage	1	19	52	0	72
Terres de Druance	0	2	3	0	5
Valdallière	3	24	83	1	111
Vire Normandie	55	710	2967	26	3758
Total général	70	1155	4071	36	5332

Les différentes populations d'usagers

Présentation de l'analyse sur les types d'usagers et contributeurs avec les particuliers ; les professionnels producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères (artisans, commerçants, professions libérales ...) ; les producteurs de déchets professionnels ; les administrations et équivalents (crèches, cantines ...) ; les campings, terrains d'accueil des gens du voyage ...

- **Analyse financière du service**

Présenter les coûts du service sur la base de la matrice des coûts de l'ADEME

La matrice des coûts de l'année 2023 a été réalisée.

Présenter le(s) mode(s) de financement actuel(s) (REOM/TEOM/RS, taux de couverture, répartition des contributions entre ménages et professionnels, ...)

1.3. Mise en œuvre de la tarification incitative ou de l'information individuelle sur l'usage

a) Sur le choix entre RI / TEOMI

Présenter le choix réalisé par la collectivité entre RI et TEOMI (si déjà entériné).

Différents séminaires en partenariat avec notre cabinet ANTEA sur la thématique TI ont été organisés en 2021, ils avaient pour objet la présentation des différents modes de gestion (TEOM/REOM), la structuration et l'organisation juste du service, le volet indispensable communication aux usagers avait été abordé.

Ces différents échanges ont débouché sur la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2021.

Il a été délibéré la mise en place de la REOMi.

Extrait de la délibération :

➤ Résultat du vote:

VOTE					
Vote au scrutin secret (présents + pouvoirs) :					
TEOMi :	24	REOMi :	35	Abstentions :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le mode de tarification de la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est adopté à la majorité des suffrages exprimés par les membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur les modalités détaillées de la mise en œuvre de la tarification choisie ce jour, dans les prochaines semaines.

Page 5 sur 6

D2021-12-7-7

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Nous vous joignons le rapport global de cette séance ainsi que la synthèse de l'étude- phase 5 réalisée par notre cabinet ANTEA sur la tarification du service.

The cover features a background image of a person's silhouette looking out over a landscape with wind turbines and hot air balloons. On the right side, there are logos for 'anteagroup', 'PARTENAIRES Finances Locales', and 'Mairie de NOREAU'. The title 'Etude gestion collecte et déchèteries' is prominently displayed in a blue box, with 'Phase 5 – Tarification du service' below it. The Antea Group tagline 'Understanding today Improving tomorrow.' and the website 'anteagroup.fr' are also present.

Si, mode de financement non défini, présenter les modalités de concertation envisagées pour aboutir au choix

b) Sur les aspects techniques

Présenter les points suivants :

- Techniques d'identification des usagers (ou contribuables) et de comptage ;

En habitat individuel : Distribution de sacs dans les Mairies,

En habitat collectif : à définir avec le groupe de travail

Socioprofessionnels : fourniture de bacs pucés qui seront identifier à chaque levée.

Concernant l'accès en déchèteries, il est envisagé de doter tous les producteurs de déchets (particuliers et socioprofessionnels) de badges avec un nombre limité d'accès.

- Flux qui vont être comptabilisés (ordures ménagères résiduelles) et passages en déchèterie ;

Les flux comptabilisés seront les ordures ménagères (collectées en porte à porte) et les déchets de déchèteries (hors ordures ménagères).

- Flux sur lequel ou lesquels la grille tarifaire va s'appliquer (ordures ménagères résiduelles) ;

Le flux sur lequel la grille tarifaire va s'appliquer sera les ordures ménagères (collectées en porte à porte) et les passages en déchèterie.

- Moyens pour éviter les pratiques inciviques.

Un responsable collecte a été recruté, il a en charge le management des agents sur le terrain ainsi la gestion des anomalies de collecte. Il a également un rôle de sensibilisation aux règles de tri, collecte ...

Il sera discuté avec les élus la possibilité de mettre en place une verbalisation des pratiques inciviques

c) Sur les aspects économiques

Présenter les points suivants :

Dépenses prévisionnelles de mise en œuvre (investissement et fonctionnement)

- Evolution prospective des coûts du service sur plusieurs années (incluant au minimum une année au-delà de la mise en œuvre effective)
Volet financier en annexe

- 1ère ébauche de grille tarifaire

Le cabinet CITEXIA a pour mission de travailler sur la grille tarifaire.

d) Réorganisation du service

i. Evolution du service

Présentation des évolutions du service (fréquence de collecte, développement des collectes sélectives, des zones d'apport volontaire, des déchèteries...)

Fréquences de collecte : étudiées dans un prochain groupe de travail

Collectes sélectives : développées sur tout le territoire et extension de consignes de tri depuis octobre 2020

Déchèteries : solution de contrôle d'accès

ii. Les moyens humains

- Présentation de l'organisation de la gestion quotidienne des données (gestion des comptes des usagers ou contribuables, des réclamations, des transferts de données informatiques, des mises à jour du fichier usagers, organisation de la facturation et du recouvrement) ;

Il va être proposé aux élus que la distribution des sacs soit réalisée dans les Mairies – lieu de proximité pour les habitants. Les agents communaux seront donc en charge de mettre à jour, alimenter ... le fichier des redevables, de répondre aux réclamations, d'orienter ...

L'Intercom de la Vire au Noireau travaille déjà avec la société Styx concernant le logiciel de pesées en déchèteries et redevance spéciale. Il est prévu d'acquérir une extension de ce logiciel et de prendre également des options supplémentaires. Un accès « web collectivité » sera donné aux secrétaires de Mairie. Le remplissage se fera donc directement sur le logiciel (pas de perte d'information, rapidité ...).

Il sera également envisagé de proposer aux habitants d'avoir accès à une application où ils pourront avoir différents renseignements sur le tri, les modalités de collecte mais également leur consommation en sacs, leurs nombres de passage en déchèterie ...

Courant 2024 et 2025, il est prévu le recrutement de 3 agents comptables pour dans un premier temps travailler sur le fichier des redevables.

- Détermination des moyens humains nécessaires à la mise en place du projet (collecte, communication, ambassadeurs, facturation et gestion des impayés, gestion des demandes des usagers, contrôle des dépôts sauvages ...) et détermination des coûts correspondants.

Recrutements effectués, en cours, à venir et effectif déjà en place :

- Directeur du service Déchets/Déchèteries,
- Responsable du service Déchets/Déchèteries : agent dans les effectifs de l'IVN,
- Responsable collecte
- Chargé de communication pour l'ensemble de l'IVN: recrutement à venir (actuellement un agent à 50% au service des déchets)
- Comptables : recrutement de 3 comptables (actuellement un agent en poste)
- Accueil : recrutement d'un agent (actuellement deux agents en poste)

Les coûts sont estimés dans le budget prévisionnel fourni.

iii. Travaux préparatoires

- Présentation de la démarche pour l'élaboration du fichier avec notamment la dotation en contenants : Quel fichier sera utilisé ? Sur quelle base va-t-il être construit ?

Le fichier utilisé est le fichier de la TEOM. Il est actuellement travaillé, affiné par les services de l'Etat (DGFiP). Le fichier de la REOMi sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage est également en cours de travail. Si des éléments sont manquants, le fichier du cadastre MAJIC 3 pourrait être consulté.

Ces fichiers ont été fournis au prestataire de l'enquête de dotation des producteurs de déchets. Tous éléments seront vérifiés, alimentés ...

- Dans le cas d'une TEOMI, quels schéma et organisation pour la transmission de données entre les collectivités et le Trésor Public ? Quelle répartition des rôles entre les collectivités et le Trésor Public ? Quelle organisation de gestion pour la facturation ?
- Des tests sont-ils réalisés ? Sous quelles formes ?

Une période de test est prévue sur 2025. La durée reste à définir en fonction de l'avancement du projet. Un courrier d'information sera envoyé aux usagers, indiquant la tarification suivant la dotation de sacs.

e) **Sur la production de déchets**

Proposer une évaluation des transferts de flux de déchets et effet de prévention.

Le Bureau d'étude ANTEA, missionné pour la réalisation de l'étude de mise en place de la tarification incitative a évalué les baisses suivantes :

25 à 30% des OMR la première année (dont -17% de biodéchets, -5 à 6 % d'emballages, -4 à 5 % de déchets de déchèterie)

Mise en



		Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
OMR	coût évité	-46 k€	-207 k€	-264 k€	-264 k€	-264 k€
	Hausse TGAP évitée		-14 k€	-32 k€	-41 k€	-52 k€
Monoflux	recettes supplémentaires	18 k€	21 k€	22 k€	22 k€	22 k€
Bilan définitif		-28 k€	-200 k€	-274 k€	-283 k€	-295 k€

f) Concertation

Présenter les modalités de la concertation envisagée avec les usagers et les relais du territoire (gestionnaires de l'habitat collectif, associations environnementales, ...).

Il est prévu de rencontrer le plus rapidement possible les bailleurs sociaux et syndics privés.

Tous les acteurs, élus, agents de l'IVN, agents communaux ont été formés, en 2023, aux spécificités de la Tarification incitative et aux modalités de gestion (formation sur-mesure pour l'ensemble des acteurs du territoire).

g) Communication

Présenter une trame d'un plan de communication sur la prévention des déchets et sur le projet (TI ou information individuelle) devra être proposé en différenciant si utile les différentes cibles (élus, particuliers, professionnels ...). Le point de départ, le contenu et la périodicité de la communication devront être programmés.

Des réunions au sein des conseils de quartiers seront organisées, pilotées par le service des déchets/déchetrieries.

h) Actions connexes à la TI sur les déchets

Présenter les différentes actions pouvant être mises en œuvre pour assurer la réussite du projet (passage à la TI ou information individuelle). Ces actions portent sur la mise à disposition de solutions alternatives aux usagers du service, pour réduire leurs quantités de déchets ou améliorer la qualité du tri pour une meilleure valorisation. Il s'agira par exemple de :

- la promotion des actions de prévention des déchets (stop pub ...)
- l'optimisation des collectes sélectives ;
- l'amélioration de l'accès à des points d'apports volontaires ;
- compléter le réseau de déchèteries ou optimiser celles existantes ;
- réfléchir à la mise en place de recycleries ;
- développer le compostage domestique et/ou la collecte séparée des biodéchets ;
- réfléchir à la gestion des déchets des professionnels du territoire
- lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, collèges et lycées

Un travail précis sera réalisé avec les 2 syndicats (SEROG et SIRTOM), compétents en matière de prévention des déchets et communication.

Le SEROC et le SIRTOM ont mis en place des composteurs partagés dans les zones urbaines (Vire et Condé sur Noireau)

Une nouvelle déchèterie va être construite à l'horizon 2025, sur Vire, pour remplacer l'actuelle déchèterie. Un projet de ressourcerie /recyclerie est prévu.

1.4. Aide aux investissements

Présenter le projet de déploiement d'équipements permettant l'individualisation du suivi de la production de déchets (en porte à porte, en apport volontaire, en déchèterie, ...)

a) Descriptif du projet

- Fournir une description globale des modalités de collecte envisagées (le cas échéant illustrer le zonage sur le territoire par une cartographie) ;

Dans un premier temps, il n'y aura pas de changement sur les collectes des déchets. Sur les 3 territoires, gérés en régie, collecte en camions bi-compartmentés, en campagne (tout le territoire hors Vire), collecte simultanée des ordures ménagères et des papiers emballages.

Sur Vire, collecte en camions mono-compartmentés.

Lors d'un prochain groupe de travail, il sera abordé les possibles évolutions des fréquences de collecte ou la mise en place de nouvelles collectes...

Le SIRTOM envisage de travailler sur les circuits des territoires de Valdallière et du pôle de proximité de Condé pour avoir des circuits dédiés à ces 2 territoires.

- Sur les zones concernées par les équipements éligibles, fournir une description des équipements ;
- Procédés relatifs aux principaux équipements et nom(s) du(des) constructeur(s) si connu(s);
- Principes de fonctionnement ;
- Justifier du choix des équipements.

Des bacs pucés vont être achetés pour permettre la comptabilisation des dépôts, dans les habitats collectifs (bailleurs sociaux ...). Ces habitats sont concentrés sur les Communes de Vire déléguée (environ 150 bacs ordures ménagères de 770L) et de Condé sur Noireau (environ 50 bacs ordures ménagères de 770L).

Le nombre de levée, par an, reste à définir (part fixe).

Il va également être proposé aux élus l'installation de contrôle d'accès en déchèterie pour pouvoir comptabiliser ces accès et un nombre de passage sera possible par an (part fixe), les passages supplémentaires feront l'objet d'une facturation supplémentaire (part variable).

b) Éléments économiques du projet

Présenter :

- Investissements prévisionnels (différenciés par équipement)

Toutes ces données sont disponibles dans le budget prévisionnel fourni.

- Plan de financement (différencié par équipement si nécessaire)
- Faire ressortir le montant de l'aide demandée à l'ADEME.

2. Suivi et planning du projet

Planning en annexe

3. Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s'engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes de l'ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire ...).

4. Rapports / documents à fournir lors de l'exécution du contrat de financement

- Selon les indications du contrat, vous devrez nous transmettre un ou plusieurs des rapports ci-dessous.

Le bénéficiaire remettra à l'ADEME les documents suivants :

un ou plusieurs rapports d'avancement de l'opération le cas échéant.

un rapport final définitif de l'opération :

- pour l'aide forfaitaire à la mise en œuvre de la tarification incitative : le « Rapport de présentation de l'atteinte des objectifs de mise en œuvre de la TI » rempli de façon exhaustive (trame du rapport fourni par l'ADEME) et qui comprendra les éléments suivants :
 - les documents attestant de la réalisation d'une concertation amont. Elle présentera les éléments relatifs à cette concertation : calendrier, modalités (réunions restreintes, consultation publique,...), qualité des personnes associées, ressources utilisées pour cette concertation.
 - les documents attestant de la réalisation d'un fichier, en respectant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses obligations relatives au respect des données personnelles. Ils présenteront les informations constitutives du fichier mis en place.
 - les éléments de communications relatifs à la TI, le calendrier du plan de communication, les supports créés et diffusés, les ressources utilisées pour cette communication.
 - les évolutions de l'organisation de la collectivité pour la gestion du service et des données. La collectivité présentera les pièces justifiant la réorganisation effective (attestation d'embauche, etc.). La collectivité présentera à l'ADEME également dans un rapport les évolutions du service public d'élimination des déchets consécutives à la mise en œuvre de la TI (réorganisation des collectes, etc.).
 - les documents attestant la mise à disposition des outils d'identification et de la quantification de la production de déchets (mise en place des bacs, des puces, distribution des sacs, etc.).
 - La présentation des différents indicateurs qui permettront le suivi de l'opération d'un point de vue qualitatif et quantitatif, à la fois pendant et après le soutien de l'ADEME, mais également lors de la réalisation d'une facturation à blanc le cas échéant.
 - la Matrice des coûts de l'ADEME remplie au terme de l'année précédant le début de la mise en œuvre de l'opération (avant communication et équipements spécifiques) ;
 - la Matrice des coûts remplie et validée sur la dernière année de validité du contrat,
 - les documents attestant de la réalisation d'une facturation à blanc sur son territoire, facturation qui permettra une adaptation de la grille tarifaire en fonction des comportements des usagers du service.
 - la (les) décision(s) des instances délibérantes attestant de la mise en place effective de la TI.
En redevance, cette décision instaure la TI pour l'exercice comptable suivant en présentant la grille tarifaire qui sera appliquée.
En taxe, cette décision instaure la TI pour l'exercice comptable courant en présentant la grille tarifaire appliquée aux consommations de l'exercice précédent.
- Pour l'aide forfaitaire à la mise en œuvre d'une information individuelle sur l'usage : un rapport comprenant les éléments suivants :
 - Si prévue, les documents attestant de la réalisation d'une concertation amont. Elle présentera les éléments relatifs à cette concertation : calendrier, modalités (réunions restreintes, consultation publique,...), qualité des personnes associées, ressources utilisées pour cette concertation.
 - les documents attestant de la réalisation d'un fichier, en respectant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses obligations relatives au respect des données personnelles. Ils présenteront les informations constitutives du fichier mis en place.

- les éléments de communications relatifs à la mise en place de l'information individuelle, le calendrier du plan de communication, les supports créés et diffusés, les ressources utilisées pour cette communication.
 - les évolutions de l'organisation de la collectivité pour la gestion du service et des données. La collectivité présentera les pièces justifiant la réorganisation effective (attestation d'embauche, etc.). La collectivité présentera à l'ADEME également dans un rapport les évolutions du service public d'élimination des déchets consécutives à la mise en œuvre de l'information individuelle (réorganisation des collectes, etc.).
 - les documents attestant la mise à disposition des outils d'identification et de la quantification de la production de déchets (mise en place des bacs, des puces, distribution des sacs, etc.).
 - La présentation des différents indicateurs qui permettront le suivi de l'opération d'un point de vue qualitatif et quantitatif, à la fois pendant et après le soutien de l'ADEME, mais également lors de la réalisation d'une facturation à blanc le cas échéant.
 - la Matrice des coûts de l'ADEME remplie au terme de l'année précédant le début de la mise en œuvre de l'opération (avant communication et équipements spécifiques) ;
 - la Matrice des coûts remplie et validée sur la dernière année de validité du contrat ;
 - si prévue, les documents attestant de la réalisation d'une facturation à blanc sur son territoire,
 - Une analyse des résultats observés, avant (un état zéro devra nécessairement être réalisé) et après chaque envoi, minimum 2 fois par an, de l'information individualisée (comparant le cas échéant, la population concernée par l'opération et celle ne l'étant pas)
- **pour l'aide aux investissements** : un rapport, qui ne se substitue pas à l'état récapitulatif des dépenses, devant comprendre :
 - un descriptif sur le déroulement des travaux : nom des fournisseurs, planning de mise en œuvre, difficultés rencontrées, photos... ainsi que tout élément complémentaire que le bénéficiaire juge intéressant à fournir à l'ADEME.
 - le plan de financement définitif des investissements.
- Dans tous les cas, les supports de communication comprenant le logo ADEME validés par l'ADEME régionale